CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): MME DANIELE BRUNET

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 25 Septembre 2020

<u>OBJET</u>: Instruction des demandes de RSA et réalisation de contrats d'engagement réciproque (CER) : conventions d'agrément avec des organismes à but non lucratif.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Septembre 2020 EN VISIOCONFERENCE, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'agréer 13 organismes à but non lucratif pour instruire les demandes de revenu de solidarité active (RSA) et réaliser les contrats d'engagement réciproque ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions correspondantes.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice des assemblées